

Annexe – Liste prévisionnelle des structures signataires de la charte d’engagement - Plan Herbe Sud Alsace ; Préserver l’eau, l’élevage et les prairies : agissons !

- Région Grand Est ;
- Collectivité européenne d’Alsace ;
- Chambre d’Agriculture Alsace ;
- Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau ;
- Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ;
- Fédération Régionale des CUMA du Grand-Est ;
- Bio en Grand Est ;
- Conservatoire Botanique d’Alsace Lorraine ;
- EPAGE Largue

Toutes autres structures volontaires ou expertes en lien avec ces thématiques, qu’elles soient publiques, associatives ou privées pourraient devenir partenaire associé à la démarche, dans les modalités décrites dans la convention partenariale